

Chaleur et convivialité pendant la présentation des vœux à l'Union Locale de Hénin-Beaumont



Le 26 janvier, l'Assemblée Générale de l'Union Locale de Hénin-Beaumont a donné lieu à une sympathique réunion où Joël Wasteel, Secrétaire de l'Union Locale de Hénin-Beaumont était bien entouré pour sa traditionnelle présentation des vœux.

Joël a tout d'abord remercié Jean-Baptiste KONIECZNY, Secrétaire Général de l'U.D. pour s'être déplacé, comme il le fait chaque année pour la présentation des vœux. Il le remercie aussi pour sa disponibilité lors des réunions ou des assemblées générales, et se félicite des bonnes relations qui règnent entre l'Union Locale de Hénin-Beaumont et l'Union Départementale du Pas-de-Calais. Il remercie aussi les camarades de l'équipe du journal "Le Militant", (c'est Joël qui parle) : "Par tous les temps ils sont aux quatre coins du Département et ne comptent pas leurs heures pour diffuser les informations".

Ses remerciements vont aussi à tous les secrétaires de syndicat et à tous les militants présents à cette manifestation, et il les assure de son entier dévouement.

A tous, il souhaite bonheur et santé pour l'année 2008 qui commence.

Tout en espérant que l'année soit bénéfique pour le syndicat Force Ouvrière, malgré la batterie de réformes que veut imposer le gouvernement, Joël prévoit qu'elle sera très importante, en particulier à cause des élections prud'homales qui auront lieu le 3 décembre 2008, et qu'il faudra gagner : "Vous le savez, nous avons tous du pain sur la planche".

Concernant le maintien du Conseil des prud'hommes à Lens

Raymond VENDEVILLE, Conseiller des Prud'hommes et secrétaire adjoint de l'Union Locale de Hénin-Beaumont, à propos de la Réforme de la Carte Judiciaire



■ Raymond VENDEVILLE aux côtés de Jean-Baptiste KONIECZNY

Le 22 octobre 2007 à 17 H 30, les conseillers prud'hommes ont été invités à se réunir en assemblée extraordinaire pour échanger sur la Réforme de la Carte Judiciaire. Puis, le 26 octobre 2007 à 10 H a eu lieu un rassemblement à la Préfecture du Pas-de-Calais à Arras. Une délégation représentant les syndicats FO-CGT-CFTC-CFDT et les employeurs, a été reçue par le Chef de Cabinet du Préfet. Raymond VENDEVILLE représentait l'Union départementale FO.

La délégation a rappelé que seule une justice de proximité et non de ratio (nombre d'affaires divisé par le nombre de conseillers) offre des garanties et des critères d'efficacité (délai de jugement, taux d'appels, locaux personnels équipements, juges départiteurs, coût pour le justiciable). Par ailleurs, Nicolas SARKOZY, immédiatement après son élection, avait déclaré : "La justice de proximité, ce n'est pas d'avoir un tribunal dans toutes les villes, c'est d'avoir une justice rapide et incontestable qui réponde aux vœux des justiciables".

Le principe de la Réforme de la carte Judiciaire, énoncé par la Garde des Sceaux et ministre de la Justice Rachida Dati, s'imposait suite à l'affaire d'Outreau. Elle devait rappeler que :

- Les juridictions doivent avoir une activité suffisante pour bien juger.
- Il ne faut pas ignorer les disparités du système actuel.
- La réforme est nécessaire pour améliorer le fonctionnement des juridictions
- Cette organisation actuelle ne permet aucune politique judiciaire coordonnée et que par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la qualité de la justice, de s'adapter aux évolutions du Droit et garantir une meilleure compréhension de l'organisation judiciaire et assurer une bonne administration de la Justice.

Seraient donc concernés :

- Les tribunaux de commerce
- Les tribunaux de Grande Instance
- Les cours d'appels.

Les conseils des Prud'hommes ne sont pas cités ! Or, il s'est avéré que la proximité des Conseils de Lens et de Béthune (25 km) permettait leur regroupement à Béthune. 63 Conseils de Prud'hommes sur 271 seraient supprimés en France.

Par courrier en date du 21 novembre 2007, le Président du Conseil des Prud'hommes de Lens, écrivait à propos de la Réforme de la Carte Judiciaire :

"Le Conseil de Prud'hommes de Lens n'est plus menacé officiellement de disparition et le Ministère de la Justice a annoncé que notre juridiction sera maintenue.

Compte tenu de toutes les démarches qui ont été faites par tous les partenaires sociaux, qu'ils soient syndicaux ou patronaux et aussi les élus de tous bords ainsi que l'ensemble des avocats du Barreau de Béthune, cela constitue dans un premier temps une victoire incontestable contre l'arbitraire du gouvernement SARKOZY qui, par l'intermédiaire de la garde des sceaux, voulait imposer sans concertation sa vision de la justice prud'homale.

Mais il n'en reste pas moins qu'un problème subsiste, c'est celui du lieu où celui-ci sera situé.

Il serait question de nous reloger dans Lens mais personne, à l'heure actuelle, ne sait dans quels locaux".

Syndicat Force Ouvrière de la société S.P.G.O. Des revendications...



La société S.P.G.O. est une entreprise de Prévention et de Sécurité, implantée Chemin Bergnieulles à Coquelles.

Le 17 janvier 2008, le syndicat Force Ouvrière S.P.G.O. a tenu son assemblée générale sous la présidence de Jean-Paul ROZANES, Secrétaire de l'Union Locale de Calais et de Jean-Louis LE COLLEN, Conseiller en Droit du Travail de l'Union Locale de Calais.

Le Secrétaire Stéphane RICHARD donne un compte rendu bien détaillé de l'activité de son syndicat dans l'entreprise en 2007 :

- Déclenchements des négociations obligatoires par Force Ouvrière.
- Participation et signature d'un nouvel accord sur les 35 heures, plus bénéfique que celui qui était en place depuis des années.
- Participation et compte-rendu du délégué syndical après chaque réunion déclenchée par le responsable de l'agence.

Le Trésorier a ensuite rendu compte de son bilan qui a été adopté à l'unanimité, et a annoncé que les cotisations 2008 seraient les mêmes qu'en 2007.

Un cahier de revendications a ensuite été établi. On peut y trouver plusieurs demandes :

- Augmentation des salaires par rapport au coup de la vie.
- Passer le panier de 3euros à 5 euros, pour cadrer avec la hausse des tarifs de la Société DIANE, restauration sur le site de Coquelles.

- Attribution de chèque transport, le carburant étant de plus en plus cher.
- Reprise de l'attribution des chèques vacances, comme cela a été stipulé dans un procès-verbal de Comité d'entreprise.
- Mise en place d'un 13^{ème} mois (moitié en juin, le reste en décembre)
- Amélioration du matériel pour les agents travaillant sur le Parking P16.

Le bureau a ensuite été renouvelé. Ludovic BONNAILLIE a été reconduit dans sa fonction de délégué syndical, Stéphane RICHARD dans sa fonction de secrétaire général du syndicat, et Thierry TETU comme secrétaire adjoint. Stéphane LELONG remplace Ludovic BONNAILLIE au poste de Trésorier, Jimmy LEGRIX prend le poste de trésorier adjoint et Jean-Michel prend le poste d'archiviste-documentaliste. Le bureau est élu pour un an.

FNEC-FP FO 62



■ Dominique GUFFROY, Jean-Baptiste KONIECZNY, Jean-Paul ROZANES.

L'Assemblée Générale de la FNEC-FP FO 62 – Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière – s'est tenue le 6 mars 2008 dans les locaux de l'Union Départementale Force Ouvrière à LENS. Elle était placée sous la présidence de Jean-Baptiste KONIECZNY Secrétaire Général de l'U.D.

En introduction, Jean-Baptiste KONIECZNY a rappelé les dossiers actuels défendus par la Confédération Force Ouvrière : « blocage des compteurs » à 40 annuités pour les retraites, abandon des « franchises » de la sécurité sociale, maintien du Code de Travail, remise en cause de la représentativité des confédérations, enjeu des élections prud'homales de décembre 2008.

Dominique GUFFROY, Secrétaire Départemental de la FNEC-CP FO 62 a présenté le rapport d'activité. Il a d'abord insisté sur la résistance des travailleurs face à la remise en cause sans précédent de tous les acquis de la classe ouvrière (retraites, maladie, Code du Travail, statut des fonctionnaires...). Il a rappelé que l'outil qui permet cette résistance, c'est le syndicat confédéré : d'où la menace qui pèse actuellement sur le confédéralisme, avec la remise en cause de la loi de 1884. Lors de la discussion du



■ Les participants à l'assemblée générale.

rapport, d'autres questions ont été abordées : la disparition programmée de l'enseignement spécialisé, la remise en cause des indemnités des enseignants assurant les remplacements, l'absence de recrutement des personnes reçues sur liste complémentaire qui perturbe gravement le fonctionnement des écoles du 1^{er} degré. Le nombre de postes supprimés dans le 2^{ème} degré déclenche de nombreux mouvements qui, par manque de coordination, sont peu lisibles : c'est là une des tâches prioritaires à engager, tant au niveau du SNFOLC que de la FNEC. Enfin, l'absence d'une structure interfédérale 59/62, même informelle, est un obstacle à une meilleure mise en œuvre des luttes. Le rapport d'activité départemental a été adopté à l'unanimité.

L'assemblée générale a ensuite désigné les membres de la commission exécutive fédérale, qui ont désigné le nouveau secrétaire fédéral, Jean-Philippe JANOWSZIK, secrétaire adjoint du SNUDI FO 62 ; Dominique GUFFROY est désormais à la retraite et a quitté ses mandats.

Enfin, l'assemblée générale a discuté du rapport d'activité moral en vue du XIV^{ème} Congrès Fédéral de la FNEC-FP-FO.